

## DÉCLARATION D'INTENTION

DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION LINGUISTIQUE ET ÉDUCATIVE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ET

LA MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU ROYAUME DU DANEMARK

Le ministre de l'Éducation nationale de la République française et la ministre de l'Éducation du Royaume du Danemark, ci-après dénommés « les Signataires » :

- Se référant à l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Danemark signé le 15 février 1967 ;

- Désirant mettre en valeur l'importance de l'éducation et de la culture, essentielles à l'édification de sociétés inclusives et solidaires, ainsi qu'au maintien de leur compétitivité ;

- Souhaitant rapprocher les systèmes éducatifs français et danois et soucieux de renforcer leur vision commune sur les politiques éducatives de chaque pays et sur leurs ambitions pour les jeunes générations ;

Compte tenu des décisions du Conseil européen du 14 décembre 2017 appelant chaque État européen à renforcer l'apprentissage des langues étrangères, afin que tous les jeunes puissent parler au moins deux langues étrangères européennes en plus de leur langue maternelle ;

Exprimant leur intérêt de valoriser la coopération bilatérale dans le champ de l'éducation par le développement des programmes d'échanges entre la France et le Danemark ;

Déclarent ce qui suit :

Les Signataires souhaitent encourager et développer la coopération linguistique et éducative entre la France et le Danemark sur la base de l'égalité, de la réciprocité et des avantages mutuels, dans le cadre des lois et des réglementations en vigueur dans les deux pays et dans la limite des budgets de fonctionnement habituels disponibles au sein des administrations concernées.

Les Signataires se proposent d'identifier de nouveaux domaines d'actions de coopération, qui pourront constituer des opportunités pour renforcer ou étendre les actions de coopérations existantes. La coopération décrite dans cette déclaration pourra inclure, sans s'y limiter, l'organisation d'ateliers, de séminaires, de conférences, de visites d'études, de partenariats scolaires, de programmes de mobilité pour les élèves, les enseignants et les cadres éducatifs, d'échanges d'expertises, de ressources pédagogiques et de bonnes pratiques, si ces actions sont jugées nécessaires et opportunes par les Signataires. Ces actions n'affecteront pas les relations déjà établies entre les institutions et les systèmes scolaires respectifs.

### 1. Coopération linguistique

Les Signataires se proposent de soutenir l'apprentissage de la langue du pays partenaire en :

- intensifiant les connaissances des lycéens danois concernant la langue française ;
- recherchant les moyens pour mettre en œuvre, par des programmes spécifiques et établis conjointement, des dispositifs de formation des enseignants de français au Danemark ;
- coopérant pour consolider les dispositifs linguistiques dans les deux pays ;
- favorisant les projets innovants dans le domaine de la didactique des langues.

## 2. Coopération éducative dans l'enseignement général et professionnel

Les Signataires souhaitent mettre en œuvre des actions permettant des échanges et des coopérations entre les systèmes éducatifs en :

- procédant à des échanges de classes, d'élèves, d'enseignants et de cadres éducatifs,
- soutenant les actions de formation initiale et continue des enseignants et des cadres éducatifs selon des besoins et des modalités définis conjointement ;
- soutenant et développant les partenariats entre établissements français et danois ;
- encourageant le partage et le développement mutuel de pratiques pédagogiques innovantes ;
- favorisant en particulier les échanges et les mobilités d'élèves dans le domaine de l'enseignement professionnel.

Les Signataires proposent d'œuvrer ensemble afin de contribuer à la construction d'un espace européen de l'éducation favorisant la mobilité des jeunes, le plurilinguisme et l'harmonisation des systèmes éducatifs. Ils encourageront la participation conjointe aux programmes européens, tel [Erasmus+.

## 3. Échanges de bonnes pratiques

Les Signataires déclarent leur intention de procéder à des échanges de bonnes pratiques et d'informations sur des thèmes d'intérêt commun, notamment en :

- favorisant des rencontres régulières entre responsables éducatifs et des visites d'études ;
- partageant les informations relatives aux réformes et aux politiques éducatives dans les deux pays ;
- échangeant expertises, ressources et bonnes pratiques dans des domaines prioritaires, tels que, par exemple, le numérique éducatif, l'éducation inclusive, l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou la valorisation de la voie professionnelle.

## 4. Coopération institutionnelle et plan d'actions

Les propositions de coopération indiquées dans la présente déclaration feront l'objet d'un plan d'actions concerté entre l'Institut Français du Danemark et le ministère danois en charge de l'éducation.

Fait à Copenhague le 1<sup>er</sup> mars 2018, en deux (2) exemplaires originaux, en langues française et anglaise.

Jean-Michel BLANQUER  
  
Ministre de l'Éducation nationale  
de la République française

Merete RIISAGER  
  
Ministre de l'Éducation  
du Royaume du Danemark